

Pharmacie Lafayette. Le couperet est tombé



Pharmacie Lafayette. Le couperet est tombé

Sept jours après la décision du conseil de l'ordre, les pharmaciens de Lafayette Auch ont reçu ce matin la notification de cette instance. Sans surprise la licence des deux pharmaciens leur est retirée. Il n'est donc plus possible à l'officine de délivrer des ordonnances. La sécurité sociale ayant d'ailleurs cessé ses remboursements depuis le 29 août. Seuls les produits de la parapharmacie restent en vente libre, l'optique Lafayette et Médical Lafayette ne sont pas touchés par cette mesure.

C'est la consternation chez les salariés qui craignent une fermeture éminente de l'établissement.

Par ailleurs nous apprenons que la pharmacie Mauroux route d'Agen a déposé une nouvelle plainte auprès du conseil de l'ordre estimant que les pharmaciens ont fait pression sur la presse et le syndicat FO, qui au nom des salariés avait déjà lancé une action.

D'autres informations dans la journée.

Rappel : Quatre pharmaciens de la ville d'Auch s'opposent au transfert de la pharmacie située précédemment place Villaret Joyeuse à l'avenue de l'Yser, transfert autorisé par l'Autorité Régionale Sanitaire. Ces derniers avaient pour cela saisi le tribunal administratif de Pau, qui par son jugement en août dernier casse cette autorisation de transfert. Après cette décision, les quatre pharmaciens avaient porté plainte auprès du conseil de l'ordre. Plus que le transfert il ne faut pas se voiler la face c'est un concurrent gênant avec l'enseigne Lafayette que les plaignants ont voulu éliminer par la voie administrative.

Un recours a toutefois été interjeté par la pharmacie Lafayette, mais il n'est pas suspensif, auprès du tribunal d'appel de Bordeaux .